

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'année deux mille vingt-trois, le 18 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Nicolas GUICHARD, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy.

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

Absents représentés : POUZIN Laurent représenté par Freddy GUERIN, Amandine BOUNIOL représentée par Cyril LARAT, REY Christian représenté par Serge PROD'HOMME, COINTE Catherine représentée par Etienne LARAT.

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Le PV du conseil municipal du 20 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SID

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.5211-39 et D.2224-3,

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Considérant le rapport d'activités 2022 du SID ;

Ce rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal et être mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire vous présente le rapport d'activité 2022 du SID pour validation.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité du SID relatif à l'exercice 2022.

**2. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les

dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé sur le budget communal en 2023 en section d'investissement hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » : 637 100 €.

Conformément aux textes applicables, il serait possible de faire application de cet article à hauteur de : 159 275 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits pour le budget prévisionnel communal 2024 à hauteur de 159 275 € pour le règlement des dépenses d'investissement et suivant le détail ci-dessous :
 - o **Construction et réhabilitation école – Opération 10057 – Chapitre 23 – Article 2313 – pour 159 275 Euros.**

3. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

3.1 Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Etienne Larat propose 2 solutions : verser la prime ou relever la prime IFSE.

Plusieurs conseillers désirent verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Une délibération en 2024 sera prise sur la prime « pouvoir d'achat ».

3.2. Définition zone d'accélération

L'état demande de cartographier sur la commune des zones pour produire de l'énergie renouvelable.

Eolien : le SCOT inter-intercommunal a déjà défini des zones où l'éolien ne peut pas être installé. Saint-Bardoux en fait partie.

La méthanisation n'intéresse pas les sociétés habilitées.

Restent possible : la géothermie ou le photovoltaïque.

La procédure va consister dans un premier temps à informer la population afin de voir qui serait intéressé pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce sont surtout les agriculteurs qui sont concernés (construction ou aménagement de hangars équipés). Un courrier leur a été adressé pour cela.

Il faudrait que les zones soient définies fin février 2024.

3.3. Effectif scolaire rentrée 2024/2025

11 élèves de CM2 vont quitter l'école en fin d'année scolaire 2023/2024.

Il y aura donc moins d'élèves l'année prochaine : 34 élèves (contre 41). La tendance devrait se stabiliser dans 2 ans.

Faire remonter de l'école de Clérieux les moyennes sections pose des problèmes pédagogiques d'après les maitresses.

De plus, les travaux de construction vont occasionner des soucis d'organisation. Plusieurs conseillers suggèrent d'attendre que la nouvelle école soit construite (rentrée 2025) avant d'envisager le retour des moyennes sections à Saint-Bardoux.

Etienne Larat observe que les enfants inscrits dans le privé le sont pour la plupart du temps pour des raisons pratiques.

3.4. Etienne Larat a donné son autorisation à la venue d'un camion pizza le dimanche soir sur la place de la salle des fêtes.

3.5. Compte rendu de l'APD chantier école.

Etienne Larat présente les principaux plans proposés par l'architecte.

Une discussion s'engage à propos du parking et de la perte de plusieurs places de stationnement. Il est également remarqué qu'un emplacement pour le bus scolaire n'est pas prévu.

3.6. Retour du CCAS sur les évènements de fin d'année.

39 colis ont été distribués. 45 participants au repas de fin d'année.

Le goûter des enfants s'est également déroulé dans la bonne humeur.

Informations diverses :

- La mairie sera fermée entre Noël et le jour de l'an.
- Du 2 au 10 janvier, un stagiaire sera accueilli à la mairie. Infographiste, il travaillera sur le logo de la commune.
- Commission budget : 22 janvier 2024.

Freddy Guérin remarque qu'il y a moins de délibérations et davantage de questions diverses qui pourraient être débattues en commission.

Etienne Larat souhaite que l'ensemble du conseil municipal soit informé des différents dossiers en conseil municipal.

Prochain conseil municipal le 29 janvier, 26 février, et 25 mars 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire
Etienne LARAT